

*Anciens combattants*

ment de l'Île-du-Prince-Édouard? Ce qui crève les yeux, c'est que le gouvernement du Canada ne veut tout simplement pas rendre ces documents publics parce qu'ils révéleraient probablement une stupéfiante histoire de favoritisme politique que les Canadiens apprécieraient peu.

Il me semble fort étrange qu'un gouvernement qui parle continuellement de liberté d'information donne l'exemple du contraire, ce qui est certes le cas lorsqu'il refuse de publier les divers documents en cause dans cette affaire. On est forcé de conclure que le gouvernement actuel n'accepte pas réellement le principe de la liberté d'information. S'il n'en était pas ainsi, le ministre des Affaires des anciens combattants ou un autre ministériel prendrait la parole aujourd'hui à la Chambre pour dire que le gouvernement, après mûre réflexion, a changé d'idée et va rendre publics les documents demandés.

Un autre élément a pourtant été presque complètement négligé, c'est le fait qu'il existe deux langues officielles au Canada. D'après la loi, les Canadiens doivent être servis dans la langue de leur choix. Il est évident que le français n'est pas la langue de l'Île-du-Prince-Édouard. Aussi, pour respecter cette loi, qui est l'œuvre du gouvernement, il faudrait visiblement importer à l'Île-du-Prince-Édouard des gens bilingues qui puissent offrir les services dont les habitants de certaines provinces comme le Québec et de certaines autres régions du Canada pourraient avoir besoin. En quoi cela contribue-t-il à résorber le chômage dans l'Île-du-Prince-Édouard?

J'ai déjà fait allusion à plusieurs reprises aux motivations politiques manifestes qui sont à la base du déménagement à l'Île-du-Prince-Édouard et je voudrais m'étendre sur le sujet. Je trouve absolument incroyable qu'un gouvernement veuille d'abord accorder une faveur politique au ministre des Affaires des anciens combattants plutôt que de donner la priorité aux anciens combattants eux-mêmes qui ont le corps mutilé, qui sont aveugles, qui font de l'angoisse et qui, bien souvent souffrent d'invalidités permanentes, parce qu'ils ont servi le Canada lorsqu'on avait besoin d'eux. En fondant d'abord une décision sur l'avenir politique de quelques personnes avant de songer au bien-être des citoyens qui ont besoin des meilleurs services possibles et qui méritent toute notre gratitude, on ouvre un chapitre incroyable de l'histoire des manipulations politiques.

Si le gouvernement s'intéresse autant qu'il le dit à stimuler l'économie de l'Île-du-Prince-Édouard et d'autres régions, pourquoi ne présente-t-il pas des programmes pour aider telle ou telle province au lieu de programmes pour aider tel ou tel ministre libéral?

Sans trop de difficulté, le gouvernement a déniché des millions pour dépanner la compagnie Chrysler et des millions encore récemment pour les Pneus Michelin dans le but avoué de remédier à la situation du chômage. Dans le cas du ministère des Affaires des anciens combattants, il est prêt à engloutir de 30 à 40 millions de dollars dans une entreprise qui ne profitera à personne.

Il est essentiel que le gouvernement rende publics les documents relatifs au déménagement dans l'Île-du-Prince-Édouard et je suis certain que leur publication fera que plus jamais on achètera—le terme me répugne—des régions du Canada pour aider les membres du cabinet libéral qui risquent une défaite électorale ou qui ont la sottise prétention de mériter les faveurs du gouvernement pour les services qu'ils ont rendus ici à Ottawa.

J'ai exposé ce que je crois être les principales raisons pour lesquelles le ministère des Affaires des anciens combattants ne devrait pas s'établir dans l'Île-du-Prince-Édouard et pourquoi le gouvernement devrait rendre publics les divers documents et la correspondance qui l'ont incité à prendre cette décision des plus regrettables. En terminant, je ne puis qu'ajouter qu'il n'y a aucune excuse valable à dépenser des millions de dollars sans que le contribuable n'en tire le moindre bénéfice. Il n'y a aucune raison de faire en sorte que les services offerts aux anciens combattants du Canada continuent de se dégrader et surtout, je ne vois pas pourquoi la Chambre peut justifier le déplacement des ministères de l'État non pas en faisant preuve d'une certaine pondération, mais en invoquant simplement les avantages qu'en tirent des membres de l'entourage du premier ministre ou ses collègues du cabinet.

J'espère que le gouvernement jugera bon de revenir sur sa décision et autorisera la publication de ces documents, afin que nous puissions nous-même en juger. Si je me trompe et si d'autres ont tort de croire qu'il s'agit simplement d'une mesure politique, je suis persuadé que nous le reconnaitrons tous volontiers. Toutefois, le gouvernement n'a donné jusqu'ici aucune raison valable, exception faite des raisons politiques, pour justifier le déplacement annoncé il y a quelques années et qui se poursuit actuellement au point où il deviendra bientôt irrévocable. J'espère que le gouvernement se ressaisira avant d'en arriver là.

**M. Douglas Fisher (Mississauga-Nord):** Monsieur l'Orateur, j'appuie le déménagement à Charlottetown.

Je voudrais vous parler quelques instants de certains avantages, notamment de certains des préparatifs qui se font en vue de déplacer le siège des affaires des anciens combattants à Charlottetown. Tous les efforts possibles ont été faits en tout et pour tout pour faciliter ce déplacement. L'organisation a été élaborée afin que le déménagement à Charlottetown n'affecte pas la qualité du service et même ne vienne pas déranger sérieusement la population de Charlottetown.

Le déménagement est déjà amorcé. On prévoit qu'il s'étalera sur plusieurs années. Il y a actuellement 50 employés du ministère des Affaires des anciens combattants à Charlottetown. On compte parmi eux onze employés de la Commission des allocations aux anciens combattants auxquels se joindront bientôt d'autres employés de la Commission. C'est là une étape de franchise dans le programme de déplacement. La Commission sera donc le premier service complet à s'installer dans l'Île. D'ici septembre 1980, 160 emplois en tout auront été déplacés à Charlottetown et 30 autres le seront d'ici septembre 1981. Le reste du ministère déménagera en 1982-1983.